



Élections internes CA nationale Secrétariat de catégorie CA académique Bureau départemental Du 13 mai au 4 juin 2024

Faire vivre la démocratie syndicale

Du **13 mai au 4 juin**, les syndiqué·es du SNES-FSU, dans un vote à bulletin secret, élisent celles et ceux qui, pour les trois années à venir, assureront la direction aux niveaux national, académique et départemental. Ces élections sont un moment important de notre vie démocratique.

Il s'agit de permettre à chaque adhérent·e d'exprimer par son vote son choix d'orientation pour le SNES-FSU.

Un syndicat démocratique et multicatégoriel

La CAN (commission administrative nationale), instance délibérative nationale du syndicat entre deux congrès, compte 75 élu·es titulaires et 75 suppléant·-s, incluant les secrétaires de catégories élu·es lors du même scrutin. Syndicat multicatégoriel, le SNES-FSU se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses utiles à toutes et à tous. La nouvelle CAN est chargée de les mettre en œuvre les mandats de congrès et de prendre à cet effet toute décision nécessaire. Réunie au moins cinq fois par an, elle prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés.

La CAA (commission administrative académique), instance délibérative académique du syndicat entre deux congrès, compte 45 élu·e·s titulaires et 45 suppléant·es, incluant les secrétaires des S2 issu·es des bureaux départementaux élu·es lors du même scrutin. Le SNES-FSU, au niveau académique et départemental, se donne ainsi les moyens d'opérer les synthèses utiles à toutes et à tous.

Réunie au moins cinq fois par an, la CAA prend ses décisions au terme de débats associant tous les courants de pensée représentés.

Chaque année, à la rentrée (et en fonction de l'actualité), la CAA élargie aux secrétaires académiques de S1 permet un débat plus large et une meilleure association des différentes instances aux décisions.

Dès son élection, la CAN et la CAA :

- désignent en leur sein un Bureau ;
- élisent le secrétariat général, les trésorier·es et les secrétaires, qui rendent compte devant la CAN et le BN au niveau national et à la CAA et le BA au niveau académique de l'exécution des mandats confiés.

Un syndicat pluraliste

Quatre listes se présentent au niveau national : celle de la direction sortante Unité et Action et trois autres listes (École Émancipée ; Unité, Revendications, Indépendance Syndicale ; Émancipation) qui proposent des orientations différentes de celles que la direction actuelle met en œuvre.

Au niveau académique, deux listes se présentent : celle de la direction sortante Unité et Action et la liste École Émancipée.

Ce droit des syndiqué·es de se regrouper ainsi est une illustration du pluralisme du SNES-FSU. Ce vote permet de prendre en compte les diversités dans un syndicat soucieux de porter l'expression majoritaire de la profession.

Alors, votons et faisons voter !

Modalités de vote

OUVERTURE ET CLÔTURE DU SCRUTIN

Le scrutin est ouvert du lundi 13 mai 2024 au mardi 4 juin 2024.

Le vote doit être posté au plus tard le mardi 4 juin 2024, le cachet de la poste faisant foi.

QUI VOTE PAR CORRESPONDANCE ?

Les syndiqué-es à jour de leur cotisation 2023-2024 à la date du 13 mai 2021 peuvent participer au vote.

Seul-es votent par correspondance :

- les adhérent-es des établissements ayant 1, 2 ou 3 syndiqué-es ou sans S1 ;
- les adhérent-es isolé-es ;
- les adhérent-es retraité-es ;
- les TZR, MA, contractuel-les en situation de remplacements de courtes ou moyennes durées.

Attention : le vote de collègues non à jour de leur cotisation ne sera pas pris en compte. Pensez à vérifier et, si besoin, à acquitter votre cotisation auprès de la section académique.

MATÉRIEL ÉLECTORAL

Vous trouverez dans cet envoi le matériel nécessaire à votre vote :

- une enveloppe vierge ;
- une enveloppe imprimée ;
- un bulletin de vote.

Où trouver les listes et déclarations d'orientation ?

Dans les derniers *US* et *bulletin académique*, disponibles également sur :

grenoble.snes.edu/electionsCAN_CAA.html

COMMENT VOTER ?

Chaque syndiqué-e émet **quatre votes sur le même bulletin.**

1. Pour l'une des quatre listes présentées (vote d'orientation CA nationale).
2. Pour un groupe de candidat-es au secrétariat de la catégorie à laquelle il/elle appartient (vote de catégorie). Les AESH votent avec les étudiant-es-surveillant-es.

Attention : le second vote serait nul s'il était exprimé en faveur de candidats au secrétariat d'une catégorie autre que celle du/de la votant-e.

3. Pour l'une des deux listes présentées (vote d'orientation CA académique).

4. Pour l'une des deux listes présentées ou la liste (vote d'orientation Bureau départemental).

Attention : le quatrième vote serait nul s'il était exprimé en faveur d'une liste d'un département autre que celui du/de la votant-e.

Le vote est individuel et à bulletin secret. Il s'effectue sous double enveloppe.

1. Remplir un bulletin (4 votes).
2. L'insérer dans l'enveloppe vierge.
3. Glisser le tout dans une 2^e enveloppe cachetée sur laquelle l'électeur-trice indique ses nom, département et catégorie et **appose sa signature.**
4. Timbrer et poster cette enveloppe le 4 juin 2024 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

DÉPOUILLEMENT

La commission académique de dépouillement assurera alors le respect de l'anonymat de cette opération en rassemblant tous ces votes.



Section académique
du SNES-FSU

6, avenue Marie Reynoard

38100 Grenoble

mél : s3gre@snes.edu

Tél. : 04.76.62.83.30

Site internet académique :
grenoble.snes.edu